

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public
Service assainissement collectif**

**Exercice 2015
Version 0**

Rédigé par :

AQUA ENVIRO'
CONSULTANT

RAPPORT ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L-2224-5 (ANNEXE 5) DU CGCT

PRESENTE AU COMITE SYNDICAL DU -----

Document établi par :	
	Eau – Assainissement – Environnement <i>Études – Audits – Assistance</i> <i>Formation – Communication</i> EURL au capital de 150 000 € Siège social : 138 rue des pommiers 76116 CATENAY Téléphone : 02-32-80-36-05 Portable : 06-10- 30- 63-24 Courriel : ep.aquaenviro@orange.fr SIRET 494 253 826 00023 - APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 90 494 253 826
N° Affaire	2016 DSP2 10047
Type de document	RPQS assainissement collectif
Rédigé par	Eric PHILIPPE
Version	V0
Date	26 octobre 2015
Contrôlé par	Eric PHILIPPE

Modifications					
Date	Page	Nature des modifications	Auteur	Vérifié par	Date vérification

Le présent RPQS a été rédigé sur la base des données fournies par le délégataire dans son rapport d'activité et par la collectivité.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service.....	5
1.1	Intervenants, territoire, population	5
1.2	Mode de gestion du service	6
1.3	Nombre d'abonnés.....	6
1.4	Volumes constituant l'assiette de la redevance	8
1.5	imports et exports d'effluents.....	8
1.6	AUturisation de rejet d'effluents industriels (D202.0).....	9
1.7	Les biens du service et leur fonctionnement	9
2	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1	Modalités de tarification	13
2.2	Les recettes du service	14
3	Les indicateurs de performance du service	15
3.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	15
3.2	Indice de connaissance patrimonial et de gestion des réseaux de collecte	15
3.3	Conformité de la collecte des effluents (p203-3)	17
3.4	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255-3)	17
3.5	Conformité de la depollution	19
4	Financement des investissements	20
4.1	Travaux et investissements engagés par la collectivité	20
4.2	Travaux réalisés par le délégataire.....	20
4.3	Etat de la dette	21
4.4	Amortissement des biens.....	21
4.5	Projets à l'étude	22
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	22
5.2	Opérations de coopération décentralisée	22
6	Facture Type eau+assainissement collectif	23

Les indicateurs

Indicateur		VALEUR
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	3,91€/m ³
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-----
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents	----
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	---
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	----
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	9 %
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	----
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	0 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	100,00 %
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	25
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00
[P203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	40,1 t MS
[D201.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5341
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	4
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants
[P258.1]	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,36 %
[P207.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	0

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 INTERVENANTS, TERRITOIRE, POPULATION

Le service public d'assainissement collectif est géré par un syndicat intercommunal :

SIAEPA de la région de FECAMP SUD OUEST

Siège social : Hôtel de Ville de Fécamp
1, place du Général Leclercq
76400 FECAMP

Les bureaux du syndicat sont situés en mairie de Ganzeville, 76400 GANZEVILLE.

Les compétences du syndicat pour le service assainissement collectif des eaux usées sont :

-  La collecte
-  Le transfert
-  La dépollution Le contrôle des raccordements
-  L'élimination des boues produits et des sous-produits du traitement

Le service fait l'objet d'une délégation de service public de type affermage avec la société :

VEOLIA EAU
Bureau local
101, route de Valmont
76400 FECAMP

Les 12 communes concernées sont listées dans le tableau suivant avec l'évolution de la population desservie indiquée dans le rapport du délégataire 2015 (RAD 2015) :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
BENOUVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	88	101	115	127	130	2,4%
BORDEAUX SAINT CLAIR						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	354	361	368	382	387	1,3%
CRIQUEBEUF EN CAUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	373	370	362	349	336	-3,7%
EPREVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	631	634	640	650	661	1,7%
FECAMP						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	83	83	82	83	83	0%
FROBERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total	932	918	905	913	973	6,6%

(estimation)						
GERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	289	289	282	274	266	-22,9%
LES LOGES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	703	707	706	703	715	1,7%
MANIQUERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	140	142	144	136	127	-6,9%
SAINT LEONARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 150	1 153	1 156	1 160	1163	0,3%
TOURVILLE LES IFS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	345	350	365	360	356	-1,1%
VATTETOT SUR MER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	139	140	142	143	145	1,4%

La population totale desservie est la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	5 227	5 248	5 267	5 279	5341	1,21%

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service public d'assainissement fait l'objet d'une convention de délégation de service public de type affermage. Le contrat de délégation avec la société VEOLIA eau présente les caractéristiques suivantes :

- + Début du contrat : 1^{er} janvier 2013
- + Fin du contrat : 31 décembre 2023
- + Durée : 11 ans

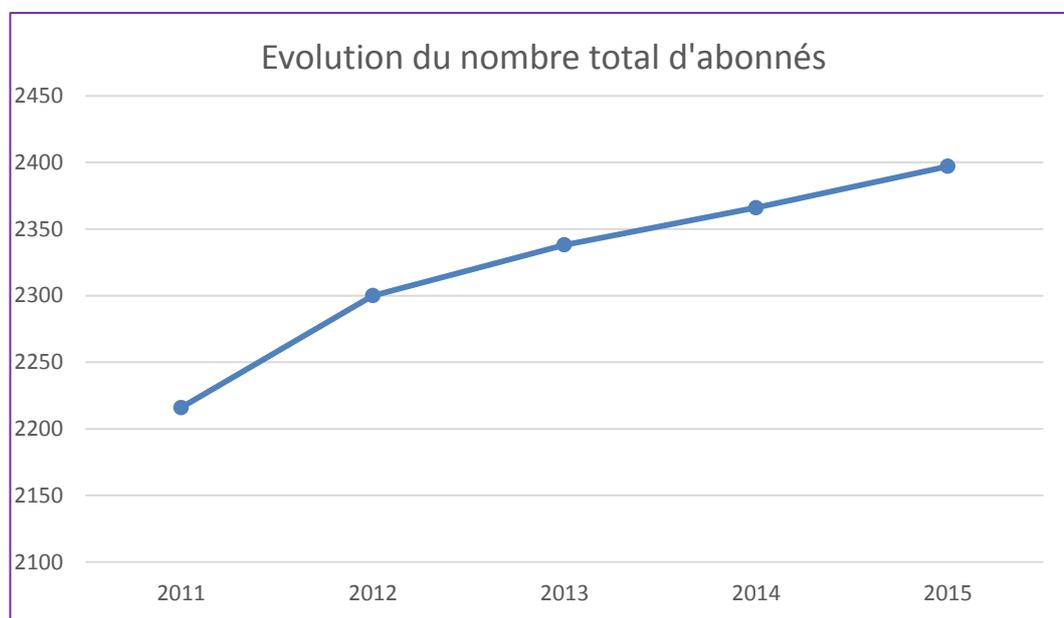
Aucun avenant n'a été passé depuis le début de ce contrat.

1.3 NOMBRE D'ABONNES

Le nombre d'abonnés et son évolution est donné dans le tableau suivant :

Nombre d'abonnés (clients)	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
BENOUVILLE	83	84	83	82	0	-2,4%
BORDEAUX SAINT CLAIR	165	168	172	170	174	2,4%
CRIQUEBEUF EN CAUX	149	156	169	180	184	2,2%
EPREVILLE	261	268	270	272	283	4%
FECAMP	-	-	-	-	-	-
FROBERVILLE	418	423	424	433	434	0,2%
GERVILLE	119	122	125	125	125	0%
LES LOGES	332	355	355	358	363	1,4%
MANIQUERVILLE	44	44	46	47	48	2,1%
SAINT LEONARD	375	411	426	434	436	0,5%
TOURVILLE LES IFS	151	148	148	146	151	3,4%
VATTETOT SUR MER	118	120	120	119	119	0%

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Nombre total d'abonnés (clients)	2 216	2 300	2 338	2 366	2397	1,3%
Abonnées sur le périmètre du service	2 215	2 299	2 338	2 366	2397	1,3%
autres services (réception d'effluents)	1	0	0	0		0,0%

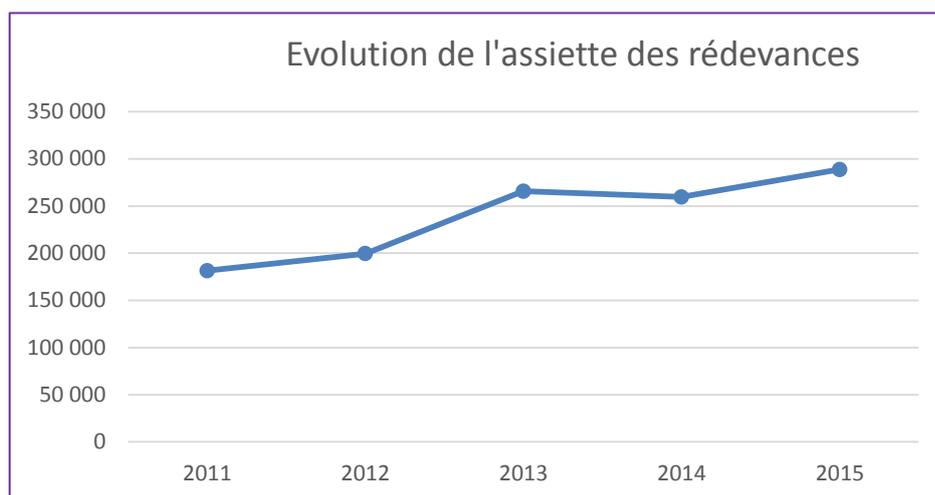


La densité linéaire d'abonnés est de **47,64 abonnés par kilomètre** de canalisation de collecte hors branchements.

Le nombre **d'habitants estimés par abonnement** est de **2,23**.

1.4 VOLUMES CONSTITUANT L'ASSIETTE DE LA REDEVANCE

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Assiette de la redevance (m3)	181 364	199 548	265 686	259 661	288 640	11,2%



Après une constante progression de 2011 à 2015, l'exercice 2014 s'était traduit par une légère baisse de 1,2% compensée par une augmentation marquée (11,2%) en 2015.

1.5 IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

La collectivité dispose de conventions de rejet d'effluents vers d'autres services assainissement. Ils sont présentés ci-après :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Déversement effluent	FECAMP	Convention de déversement des eaux usées sur la station d'épuration de la ville de Fécamp
Déversement effluent	FECAMP	Déversement EU de Saint Léonard sur la station d'épuration ville de Fécamp
Déversement effluent	VATTETOT SUR MER	Déversement EU STEP ville d'Yport
Déversement effluent	CRIQUEBEUF EN CAUX	Déversement EU STEP ville d'Yport

Aucune donnée quantitative ne permet d'estimer ces flux.

1.6 AUTURISATION DE REJET D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D202.0)

Aucune nouvelle autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques n'a été dressée par SIAEPA en 2015.

Des conventions sont toujours en cours de finalisation et de rédaction pour la zone industrielle de FECAMP.

Le bilan actuel sur ce point est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de conventions de déversement	0	4	4	4	4
Nombres arrêtés d'autorisation de déversement	0	4	4	4	4

Quatre conventions et arrêtés sont existantes depuis 2012.

1.7 LES BIENS DU SERVICE ET LEUR FONCTIONNEMENT

1.7.1 Réseaux de collecte et branchements

La collecte sur le périmètre est de type « séparative ». Les ouvrages ne doivent recevoir que des eaux usées domestiques ou assimilables

Canalisations	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Longueur totale du réseau gravitaire (km)	49,811	50,276	50,316	0,1%
Longueur totale de réseau de refoulement km)	25,756	27,897	27,897	0%

Le linéaire total de réseaux est de 78,2km avec une évolution de 2,1% entre 2013 et 2014.

Autres	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014
Nombre de branchements eaux usées	1912	1916	1930	0,7%
Nombre de regards de visite	732	1190	1191	0,1%
Nombre de déversoir d'orage	-	1	0	-
Nombre de poste de refoulement	-	32	32	-

Le nombre de branchements évolue très faiblement.

Le délégataire a réalisé les travaux suivant :

- ✚ Des travaux d'entretien et d'exploitation courants des installations du service délégué conformément aux termes du contrat.
- ✚ Des travaux de réparation des installations.
- ✚ L'entretien par hydro cureur des postes de refoulement.
- ✚ Des opérations de curage préventif des canalisations.
- ✚ Des interventions curatives.

- ✚ Des contrôles de branchements.

Le bilan des opérations est dressé ci-après :

	2014	2015
Opérations de curage préventif de poste de refoulement	36 interventions	63 interventions
Opérations de curage préventif des canalisations	33 interventions 10160 m	? interventions 1924 m
Interventions curatives	41 interventions dont 9 sur branchements et 32 sur canalisations représentant 685 m de réseau.	20 interventions dont 9 sur branchements et 11 sur canalisations représentant 346 m de réseau.
Contrôle des branchements	22	24
Dans le cadre de vente de biens	21	20
Contrevisite	1	4
Inspection télévisée de réseau	7400	885

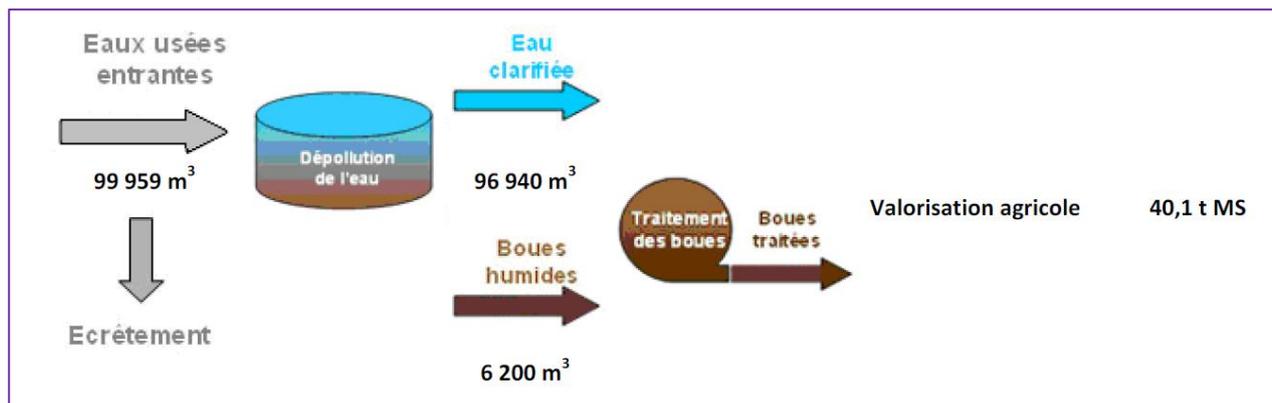
1.7.2 Les ouvrages de transfert et de traitement

Le tableau suivant fait un état des ouvrages exploités dans le cadre du service.

Installation de traitement et de dépollution	Capacité	Charge polluante admissible en Kg de DBO5/j	Charge hydraulique admissible en m3/j
Station d'épuration des Loges	3500 EH	175	525

Le SIAEPA dispose d'une seule unité de dépollution. Il s'agit d'une station d'épuration biologique de type boues activées. Elle a reçu pour l'année 2015, 99 959 m³.

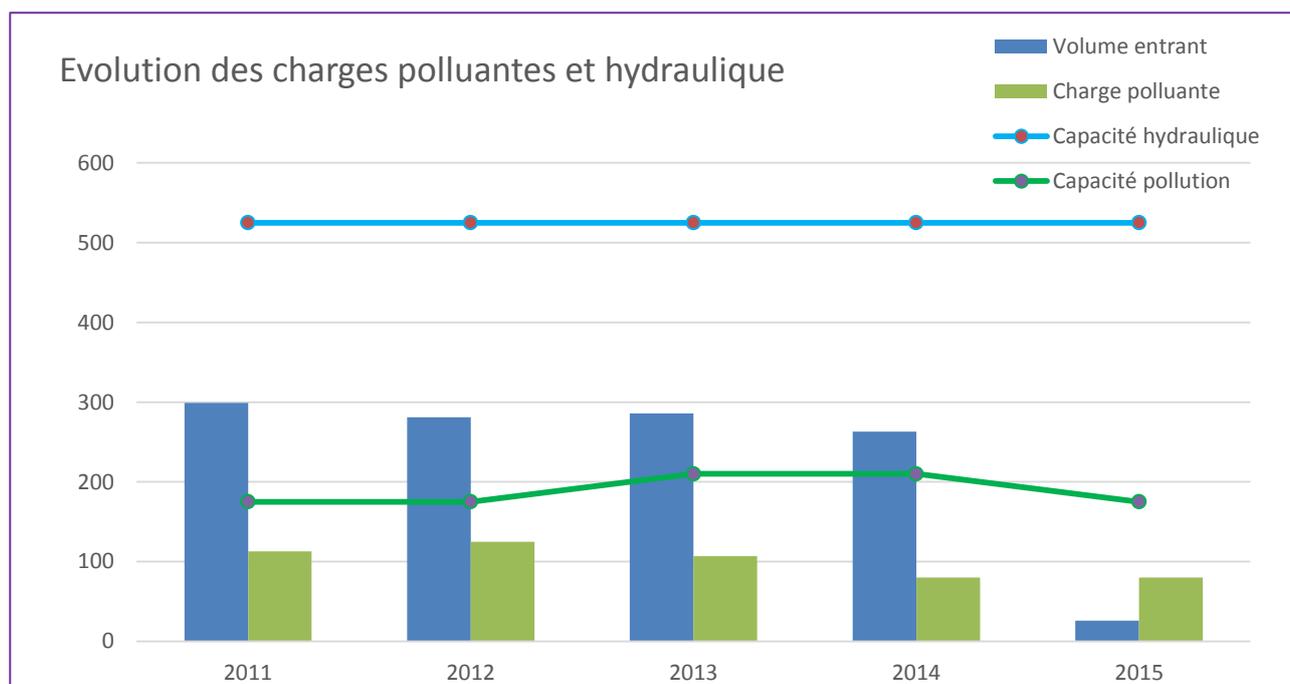
Le schéma suivant, fourni dans le cadre de RAD2015, illustre les flux.



Il n'y a pas de données de quantification des écrêtements.

L'évolution de la charge entrante en moyenne journalière sur l'exercice est présentée ci-après :

	2011	2012	2013	2014	2015
Volume entrant (m ³ /j)	299	281	286	263	266
Capacité hydraulique (m ³ /j)	525	525	525	525	525
Charge DBO5 entrante (kg/j)	113	125	107	80	80
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	175	175	210	210	175



La station fait l'objet d'une auto surveillance avec un bilan annuel pour les paramètres DBO5, DCO et MES et trimestriel pour les paramètres NTK, NGL et Pt.

2015	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	12	12	12	4	4	4
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	233	80	110	21,9	22,1	2,9
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	22	3,6	11,9	13,7	13,9	1,8
Rendement moyen annuel (%)	91	95	89	38	37	38
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	83	14	45	51,4	52,5	6,8
Prescription de rejet - Concentration maximale par bilan (mg/l)	90	30	30	40	-	-

Les valeurs moyennes observées (concentration, charge et rendement) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Les matières organiques consomment l'oxygène dissous dans l'eau en se dégradant. Le degré de pollution s'exprime en DBO5 et DCO.

- *DBO5 (Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours) : représente la quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes présents dans l'eau pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C en 5 jours.*
- *DCO (Demande Chimique en Oxygène) : permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation (dégradation) chimique totale.*
- *MES : Matières En Suspension*

Les eaux usées ont très souvent une teneur importante en composés d'azote et de phosphore, matières nutritives qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques entraînant une prolifération d'algues microscopiques qui détériorent la qualité des milieux aquatiques avec comme conséquences un déséquilibre du milieu, l'apparition de mousses nauséabondes... Il est donc essentiel de maîtriser ces rejets dans le milieu naturel. L'azote peut se trouver sous quatre formes dans les eaux industrielles : azote organique, azote ammoniacal, nitrites, nitrates.

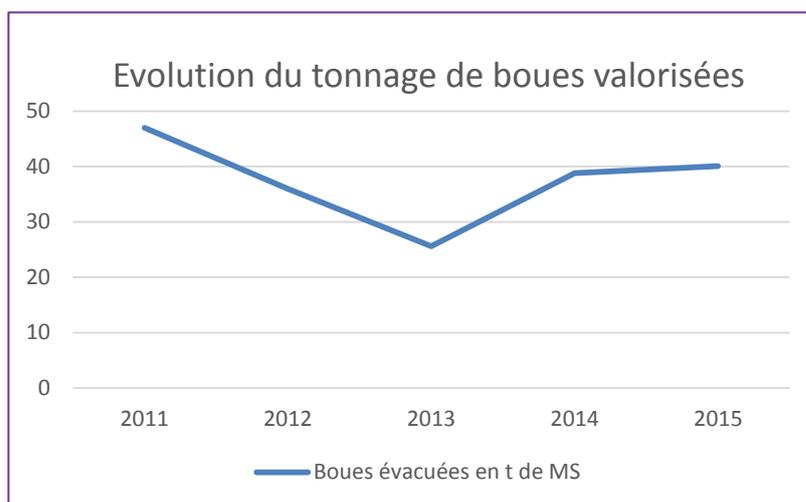
- *NK (azote Kjeldahl) : représente les formes réduites de l'azote, soit l'azote organique et l'azote ammoniacal.*
- *NGL (azote global) : représente l'azote sous l'ensemble de ses formes.*
- *Pt (phosphore total)*

Les boues de la station représentent une production pour l'exercice définie ci-après, elles sont valorisées en agriculture selon une filière conforme :

Station d'épuration Les Loges	Produit brut (t)	Matières sèches (t) (D203.0)	Siccité (%)
Valorisation agricole	1443	40,10	2,78 %
Total	1443	40,10	2,78 %

La production de boues suit l'évolution suivante :

Station d'épuration Les Loges	2011	2012	2013	2014	2015
Boues évacuées (Tonnes de MS)	47,0	36,0	35,6	38,8	40,10
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100



2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

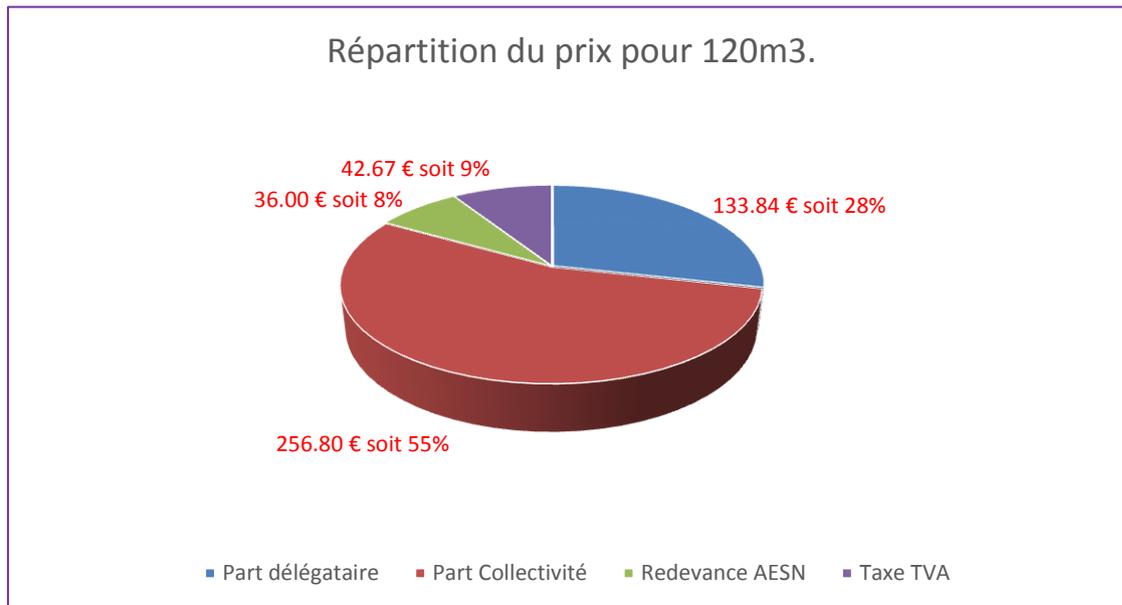
2.1 MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs du service se composent de trois parties :

- + La part du délégataire comprenant :
 - Une part **fixe de 20,70 €HT** au 1^{er} janvier 2016 soit une augmentation de 0,98% par rapport au 1^{er} janvier 2015.
 - Une part **proportionnelle à la consommation de 0,9428€HT/m3** soit une augmentation de 1,01% par rapport au 1er janvier 2015.
- + la part de la collectivité comprend :
 - Une part **proportionnelle à la consommation de 2,14€HT/m3**, inchangée par rapport au 1er janvier 2014.
- + Les taxes et les redevances
 - Le service est assujéti à la TVA au taux de 10%.
 - Une redevance destinée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
 - Redevance pour la modernisation des réseaux fixée à **0,30€HT/m3** n'a pas subi d'évolution.

La tarification appliquée à un abonné type consommant 120m3 abouti à la facturation suivante :

Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/15	Montant au 01/01/16	Evolution 2015/2014
Part délégataire			132,51	133,84	1%
Abonnement			20,50	20,70	0,98%
Consommation	120	0,9428	112,01	113,14	1,01%
Part syndicale			256,80	256,80	0%
Consommation	120	2,1400	256,80	256,80	0%
Organismes publics			36,00	36,00	0%
Modernisation des réseaux (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	36,00	0%
Total € HT			425,31	426,64	0,31%
TVA 10%			42,53	42,67	0,33%
Total TTC			467,84	469,31	0,31%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,90	3,91	0,26%



Au 1er janvier, le prix théorique du m3 d'assainissement collectif (hors eau potable) est de 3,91 €TTC par m3 en hausse 0,26%.

2.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes du service d'eau potable sont les suivantes :
(Données du CARE 2015)

Recettes	2014	2015	Evolution 2015/2014
Recettes de la Collectivité			
Vente d'eau domestique	463705 €	535893€	
Total des recettes de la Collectivité	463705 €	535893€	15,6%
Recettes de l'exploitant			
Vente d'eau domestique	241986€	272254€	
Travaux attribués à titre exclusif	3272€	9161€	
Produits accessoires et autres	700€	0€	
Total des recettes de l'exploitant	245958€	280415€	14%

Les données de CA 2014 du SIAEPA présentent les recettes suivantes pour la collectivité :

- ✚ 2015 : 278 494 Euros
- ✚ 2014 : 334 718 Euros

3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Cet indicateur est le rapport entre le nombre d'abonnés desservis et le nombre potentiel relevant de la zone d'assainissement collectif. Les zonages d'assainissement ont été arrêtés mais n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une enquête publique.

Le taux de desserte (P201.1) n'est pas disponible. La commune n'a pas d'obligation et d'échéance réglementaire pour assurer la collecte sur la zone d'assainissement collectif.

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIAL ET DE GESTION DES RESEAUX DE COLLECTE

L'arrêté du 2 décembre 2008 publié au JO du 19 décembre 2013 précise les obligations prévues dans le décret du 2 décembre 2013 (Inventaire détaillé du patrimoine) et l'arrêté du 2 mai 2007 (RPQS).

Une nouvelle grille de critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2) est définie avec un barème de 0 à 120 points.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

 Niveau 1 :

- 0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement ;
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

 Niveau 2:

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour

au moins 95 % du linéaire total des réseaux. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ils doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

✚ Niveau 3 :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur si pas de seuil	Valeur officielle
ICGPR Existence d'un plan des réseaux	10	10
ICGPR Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
ICGPR Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	10	10
ICGPR Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0	0
ICGPR Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	0	0
ICGPR Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	0
ICGPR Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	0
ICGPR Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0	0
ICGPR Localisation des autres interventions	10	0
ICGPR Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	0	0
ICGPR Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Total:	55	25

Le niveau atteint est de 25 en application de la nouvelle grille sans progression, malgré l'amélioration de deux critères :

-  Inventaire pompes et équipements électromécaniques
-  Localisation des autres interventions

3.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203-3)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indicateur n'est pas connu au moment de la rédaction du présent document. La fiche de calcul de cet indicateur est en cours de révision et n'est pas disponible.

3.4 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P255-3)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Cet indicateur n'est pas déterminé. Les données suivantes permettront sa détermination :

Nombre de points de rejet	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1	1	0
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement			10	10	10

En 2015, 16 débordements ont été recensés par le délégataire. Ils figurent ci-après :

Date	Lieu	Description	Traitement
27/12/2015	STEP Les Loges	Le poste de relèvement en entrée de step des Loges a débordé vers le milieu naturel, les deux pompes étaient bouchées. Pas de télésurveillance sur cette step.	Débouchage des deux pompes. Vidange du poste
26/12/2015	RESEAU Les Loges	Le poste Epreville Grand Camp a débordé. Intervention en astreinte. Poire HS	Vidange du poste. Remplacement de la poire
20/11/2015	RESEAU Les Loges	Suite aux pluies importantes, les postes de : - Epreville Guemesey - Les Loges Route d'Ecosse ont débordé.	Vérification du fonctionnement des deux pompes. Suivi de l'évolution
28/10/2015	RESEAU Yport	Le poste de Criquebeuf Route d'Yport a débordé suite aux deux pompes bouchées. problème de ligne GSM et de réception SFR. Pas d'alarmes reçues	débouchage des pompes, attente vidange du poste
18/10/2015	RESEAU Yport	Le poste Criquebeuf route d'Yport a débordé vers le milieu naturel. Les deux pompes étaient bouchées. pas d'alarme reçue	Intervention d'astreinte. débouchage des pompes, attente poste vide
04/10/2015	STEP Les Loges	le poste de la station des Loges à débordé ce week end, les deux pompes étaient bouchées. Pas de télégestion	Débouchage des pompes et retour à la normale
20/09/2015	RESEAU Fecamp SO	Le poste ZI Babeuf a débordé le 20/09/2015. Pas d'alarme reçue	Remise en service le 21/09/2015
16/09/2015	RESEAU Les Loges	Suite aux pluies de cette nuit, le poste des Loges Route D'ecosse a débordé vers le milieu naturel de 3h45 à 5h	Retour à la normale à 5h.
11/08/2015	RESEAU Les Loges	Suite aux pluies orageuses sur le secteur 35 mm, le poste a surversé de 5h à 12h	Retour à la normale
11/08/2015	RESEAU Les Loges	suite eaux pluies orageuses 35 mm le PR a surversé de 8h30 à 11h	Retour à la normale
06/07/2015	RESEAU Les Loges	Le poste Guemesey à Epreville a débordé vers le milieu naturel, les deux pompes étaient bouchées.	Intervention et débouchage des pompes, attente que le poste se vide entièrement
15/06/2015	RESEAU Les Loges	Suite à un bouchage du réseau, déversement d'eaux usées dans le milieu naturel.	Intervention de l'hydrocureur à Tourville les Ifs rue d'Ygnauville
01/05/2015	RESEAU Yport	Le poste n'a pas démarré en auto. Présence de graisse sur les poires. Celui-ci a débordé vers le milieu naturel	Intervention de l'agent et nettoyage du poste
20/03/2015	RESEAU Les Loges	Suite à un appel de la mairie de Bordeaux St Clair, débordement d'eaux usées sur la chaussée. Il s'agissait d'un bouchage du réseau en amont du poste de relèvement situé route de Bénouville	Débouchage du réseau avec les joncs
15/01/2015	RESEAU Fecamp SO	Débordement du réseau Rue des Hirondelles à Gerville suite à une pompe bouchée mise en place en secours	Débouchage de la pompe
15/01/2015	RESEAU Fecamp SO	Suite aux intempéries du 15 Janvier, les postes suivants ont débordés vers le milieu naturel : - Route d'Ecosse aux Loges - Guemesey à Epreville	suivi de l'évolution

3.5 CONFORMITE DE LA DEPOLLUTION

3.5.1 Performances des équipements d'épuration (254.3)

Cette évaluation ne concerne que les paramètres évalués sur chaque bilan et ne tient pas compte de ceux évalués en moyenne annuelle.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité des performances des équipements d'épuration	2011	2012	2013	2014	2015
Performance globale du service (%)	64	73	58	46	9
Station d'épuration Les Loges	64	73	58	46	9

3.5.2 Performances des ouvrages d'épuration (205.3)

Cet indicateur [P205.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007, ce mode de calcul n'ayant pas été communiqué à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel, le RAD propose l'indicateur approché – relatif à la conformité réglementaire des rejets - issu de ses registres d'auto surveillance, sur la base des données de référence fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation ou, à défaut, à partir des données constructrices. Son évaluation est réalisée d'après les bilans conformes aux conditions normales de fonctionnement (CNF).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 22 juin 2007 transposant la Directive ERU) et à l'arrêté préfectoral d'autorisation le cas échéant.

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	100,00	0,00
Station d'épuration Les Loges	100,00	0,00

3.5.3 Taux de boues évacuées selon des filières conforme. (P206.3)

Une filière est dite conforme si la filière de traitement déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.

L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Station d'épuration Les Loges	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100	100	100	100	100

3.5.4 Autres indicateurs

- + Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) :
 - **0,00 u/1 000 Habitants**
- + Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2) :
 - **0.00 u/100 km**
- + Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)
 - **0,00%.**
- + Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0) :
 - **0,36%**
- + Taux de réclamation (P258.1) :
 - **0,00 u/1000 abonnés**

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

En 2015, la collectivité a réalisé les investissements suivants :

- + Travaux sur les réseaux d'assainissement : 183 855,88€
- + Création de la nouvelle station d'épuration (Yport) (études) : 97957,10€

4.2 TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

Durant l'exercice et dans le cadre du contrat, les travaux de renouvellement suivant ont été réalisés :

4.2.1 Programme contractuel de renouvellement

Les dépenses liées au programme contractuel de renouvellement (CARE) sont de 23511€ en 2015, ils concernent :

Lieu ou ouvrage	Description
Station d'épuration des loges	
File « boues	Pompe « Berger »
Réseau de Criquebeuf en Caux	
Poste de refoulement route d'Yport	Pompe 2
Réseau Epreville	
Poste de refoulement de Guernesey	Pompes 1 et 2

4.2.2 Travaux réalisés dans le cadre de la garantie pour la continuité du service

Les dépenses liées à la garantie pour la continuité du service (CARE) sont de 10359€ en 2015

Lieu ou ouvrage	Description
Réseau de Criquebeuf en Caux	
	2 pompes
Réseau de Gerville	
	Rénovation hydraulique
	Rénovation d'une pompe
Réseau de St Léonard	
ZI des Hautes Falaises	Rénovation du dégrilleur
ZI des Hautes Falaises	Rénovation du filtre rotatif
	Compresseur H2S
Réseau de Bordeaux St Clair	
	Hydraulique
Réseau Froberville	
	1 pompe
	Télégestion

4.2.3 Travaux neufs

14 branchements neufs ont été réalisés en 2015.

4.3 ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015
En cours de la dette au 31 décembre	785638,16
Montant remboursé durant l'exercice	13
Dont en capital	97957,10
Dont en intérêts	13116,73

4.4 AMORTISSEMENT DES BIENS

En 2015, un amortissement de 301 487.14 € a été réalisé.

4.5 PROJETS A L'ETUDE

La collectivité a programmé les travaux suivants :

-  Construction de la station d'Yport : 6 M€
-  Transfert des eaux usées de la station des loges vers la nouvelle station : 1M€
-  Mise en séparatif d'une partie des réseaux d'Yport
-  Mise à jour du schéma général d'assainissement

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

	2014	2015
Nombre d'abandon de créance et versements à un fond de solidarité	0	0
Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité	0	0

5.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Aucune opération de coopération décentralisée

6 FACTURE TYPE « EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	Evolution 2014-2015
Production et distribution de l'eau			242,83	244,46	0,67%
Part délégataire			161,00	162,63	1,01%
Abonnement			42,14	42,58	1,04 %
Consommation	120	1,0004	118,86	120,05	1%
Part collectivité(s)			71,27	71,27	0 %
Abonnement			30,90	30,90	0%
Consommation	120	0,3364	40,37	40,37	0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0880	10,56	10,56	0%
Collecte et dépollution des eaux usées			389,31	390,64	0,34%
Part délégataire			132,51	133,84	1%
Abonnement			20,50	20,70	0,98%
Consommation	120	0,9334	112,01	113,14	1,01%
Part collectivité(s)			256,80	256,80	0%
Consommation	120	2,1400	256,80	256,80	0%
Organismes publics et TVA			143,79	144,65	0,60%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,4100	49,20	49,80	1,22%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			58,59	58,85	0,44%
TOTAL € TTC			775,93	779,75	0,49%